Image not found or type unknown

Travaux copro votés mais non payés

Par **MarieLulu**, le **22/04/2021** à **18:47**

Bonjour à tous,

J'ai un petit soucis avec mon syndic sur lequel j'aimerai avoir votre avis:

Je suis propriétaire d'un appart depuis janvier 2019. C'est un investissement locatif donc je ne l'occupe pas moi-même.

La cage d'escaleir de l'immeuble est en mauvaise état et a besoin d'être rénovée.

Dans les pièces fournies par le notaire lors de mon achat, il y avais entre autres le PV d'AG de janvier 2018 dans lequel il y a une résolution qui indique ue les travaux de rénovationd e cette cage d'escalier ont été voté, l'entreprise choisie, le montat des travaux et les dates d'appel de fond pour ces travaux (étalés sur l'année 2018, le dernier étant en octobre 2018). Donc au moment de l'achat je suis partie du principe que ces travaux allaient être réalisés et avaient été "payés" par les vendeurs.

Or aujourd'hui les travaux ne sont toujours pas réalisés sans que le syndic n'arrive vraiement à me dire pourquoi. Et ils me disent que les appels de fond pour ces travaux, bien qu'indiqués et datés dans le PV d'AG n'ont pas été faits. Donc il faudrait que je "repaye" ma part de ces travaux....

Je ne trouve pas cela normal et je voulais savoir quels sont mes recours.

Merci! :)

Par **wolfram2**, le **26/04/2021** à **11:51**

Bonjour
On ne peut que noter la pertinence de la réponse de yukiko.
Cordialement. Wolfram

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés